

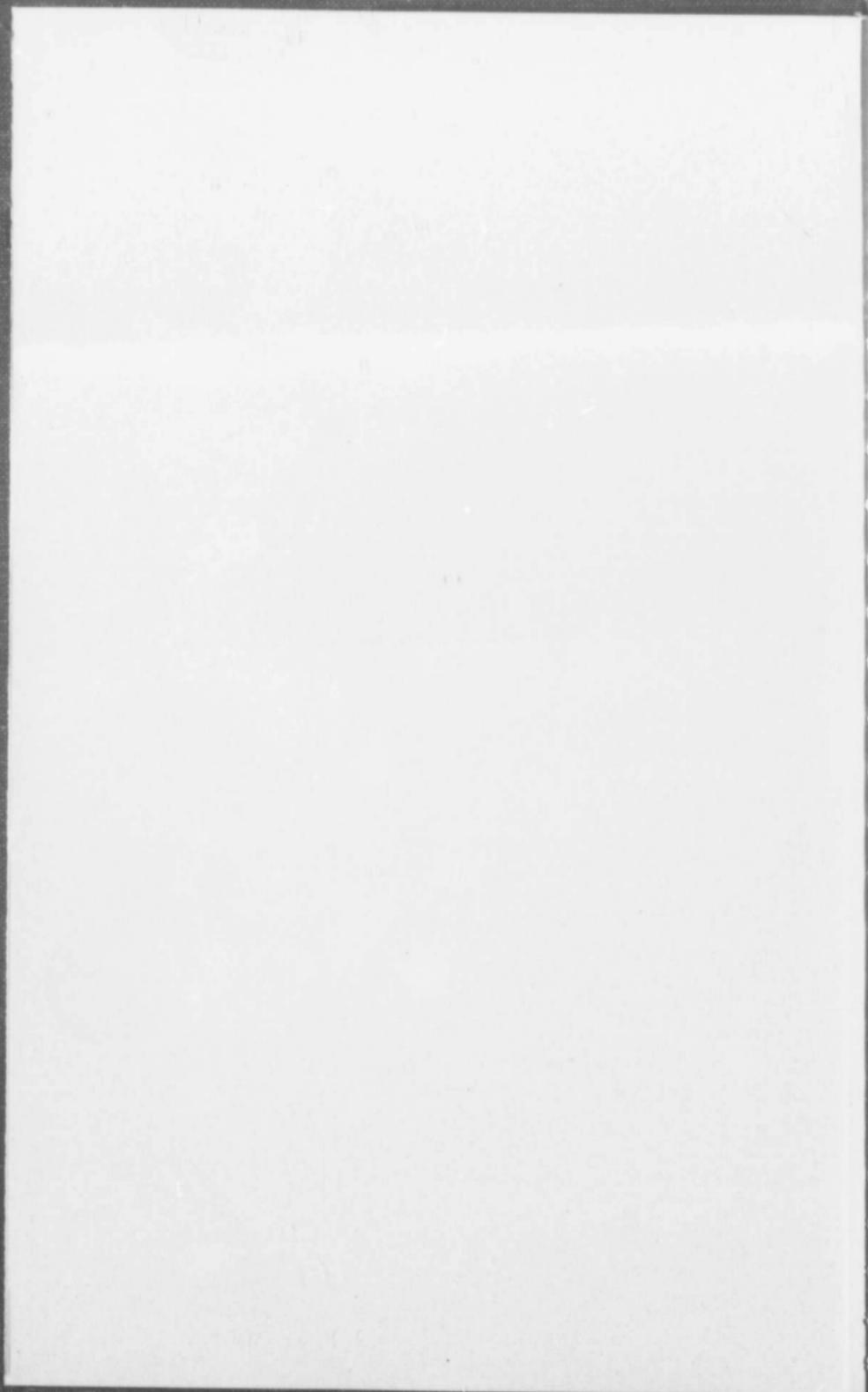


NOTICE
Sur l'Institut
des PETITES FRANCISCAINES
de MARIE



MAISON-MÈRE
BAIE SAINT-PAUL, C^{TE} CHARLEVOIX

1916



L'INSTITUT
DES
PETITES FRANCISCAINES
DE
MARIE

Vu et permis d'imprimer,

† MICHEL-THOMAS,

Evêque de Chicoutimi.

Evêché, 12 août 1916.

Imprimatur,

Archevêché de Québec.

19 août 1916.

† P.-E. ROY, *arch. de Sél.*

NOTICE

Sur l'Institut

des PETITES FRANCISCAINES

de MARIE



MAISON-MÈRE

BAIE SAINT-PAUL, C^{TÉ} CHARLEVOIX

1916

BX4392

N67

L'INSTITUT
DES
PETITES FRANCISCAINES
DE MARIE

I. Origine et débuts

La Communauté des Petites Franciscaines de Marie prit naissance à Worcester, Mass., diocèse de Springfield, le 12 août 1889, sous la direction de feu M. l'abbé Joseph Brouillet, alors curé de l'église Notre-Dame de cette ville.

Ce charitable prêtre, touché du pénible abandon dans lequel il voyait un grand nombre d'enfants dont le salut était en danger, résolut de leur ouvrir un refuge. Il convertit en orphelinat une maison lui appartenant, s'assura le concours de quelques jeunes filles de la ville ou des environs et leur donna son vicaire, M. Durocher, pour aumônier et directeur : l'œuvre était fondée. Soutenue par la généreuse sympathie des catholiques de Worcester, elle grandit vite. Les orphelins affluaient : dès la première année, plus de 250 furent hospitalisés. Les Sœurs avaient abondante matière à se dévouer, à se dépenser le jour et la nuit auprès de ces pauvres enfants, dont la misère morale n'était pas moins profonde ni moins triste

à constater que la misère physique. Elles donnaient aussi leurs soins à quelques vieilles personnes sans famille, malades ou infirmes, et leur concours pour l'enseignement à l'école primaire.

Nous avons dit plus haut " les Sœurs." En effet, ces jeunes personnes vivaient en communauté. Tertiaires franciscaines, elles avaient un règlement adapté à la Règle de saint François ; leur costume était aussi celui du Tiers-Ordre : tunique brune avec scapulaire, corde blanche, couronne franciscaine ; une coiffure en toile blanche avec voile noir complétait le tout. Le saint habit avait été régulièrement imposé aux premières Sœurs par le R. P. Athanase, franciscain de Boston, dès septembre et novembre 1889.

Cette œuvre de charité souriait fort et répondait aux aspirations d'un grand nombre de jeunes filles. Aussi la naissante Communauté se recrutait-elle rapidement. Mais comme toutes les œuvres voulues de Dieu elle devait être marquée du sceau de la Croix : telles ces étoiles qu'une gracieuse poésie met dès le berceau au front de certains enfants privilégiés, ainsi la Croix marqua le front de l'Institut naissant, qui en fit sa vie, en attendant d'en faire sa devise : "*La Croix ... notre Vie.*"

II. Tempête

Dès l'année 1890, commençait pour la nouvelle Communauté cette série d'épreuves tendant appa-

remment à l'étouffer dans son berceau, mais qui en réalité furent pour elle ce qu'est pour le grain de blé jeté en terre le sol humide, le sillon profond, le travail de la charrue, la pourriture enfin de la pauvre petite graine qui doit être réduite à néant pour pouvoir revivre ensuite dans une tige verdoyante et forte, laquelle, perçant l'épaisse couche de poussière qui la recouvre, étalera avec fierté ses petites feuilles aux bienfaisants et chauds rayons d'un soleil de printemps. Ce devait être la première petite branche sésaphique canadienne, et, comme elle était frêle et délicate, le Divin Jardinier lui donnait dans la Croix un tuteur assuré. D'inextricables difficultés surgirent, créant à l'humble famille religieuse des épreuves d'autant plus douloureuses qu'elles venaient de saints et vénérés personnages. Lorsque la tempête était trop forte, les Sœurs allaient consulter leur évêque, Mgr P. T. O'Reilly, de vénérée mémoire, lui exposant respectueusement leur pénible situation. Chaque fois, ce bon Prélat eut pour elles de paternels encouragements. Il ne pouvait leur permettre d'établir leur Maison-Mère dans son diocèse, ce qu'il avait déjà refusé à d'autres Communautés ; mais il leur promettait qu'une fois leur Maison-Mère fixée, il les approuverait dans son diocèse comme toute autre Communauté missionnaire.

C'est d'après ses conseils qu'elles quittèrent, en janvier 1891, l'orphelinat de la paroisse Notre-Dame, pour aller se fixer dans un autre quartier de la ville, où elles continuèrent leur œuvre. Elles étaient alors au nombre de 15 dans leur pauvre maison, formant

une association civile incorporée selon les lois de l'Etat. Alors surtout les petites Sœurs connurent de grandes privations ; mais au sein de l'abandon le plus complet, elles vivent au jour le jour, heureuses de manquer de tout, attendant dans la prière que le bon Dieu leur manifeste sa volonté par la voix de leurs directeurs, et leur fournisse un moyen d'arriver à la profession religieuse, au reste se confiant en la divine Providence pour la nourriture et le vêtement, comme les oiseaux du ciel, comme le lis des champs.

Jamais, faut-il le dire, cette douce Providence ne leur fit défaut : non seulement elle leur fournit, les secours matériels nécessaires, mais encore le courage, la force, et même une joie bien douce au milieu de ces pénibles revers. L'espérance qu'elles conservaient de se consacrer un jour au bon Dieu par les vœux de religion, leur faisait trouver légers les renoncements de leur nouvelle vie.

III. En Baie Saint-Paul

Depuis que Sa Grandeur Mgr O'Reilly leur avait donné l'assurance qu'il les approuverait dans son diocèse dès qu'elles auraient trouvé où établir leur Maison-Mère, les petites Sœurs n'avaient rien plus à cœur que de remplir cette condition, afin de pouvoir devenir de véritables religieuses, sous la Règle de saint François. C'était là l'objectif de leurs incessantes prières et de leurs sacrifices. Après bien des

démarches infructueuses, le bon Dieu les exauça d'une manière providentielle en les mettant en rapport avec le Rév. M. Ambroise Fafard, V. F., curé de la Baie Saint-Paul, P. Q., qui venait de fonder une maison de charité pour les vieillards pauvres et abandonnés de sa paroisse.

Pour la direction de cette œuvre, il cherchait des religieuses. Déjà il avait frappé, mais sans succès, à la porte de trois Communautés de Québec et de Montréal. Le zélé prêtre conçut donc le projet de fonder, avec l'approbation de l'autorité diocésaine, un Institut religieux auquel il confierait la direction de son hospice pour en assurer la stabilité et la sage administration. C'est alors qu'il fut mis en relation avec les Petites Franciscaines de Worcester. Il y eut entente et en novembre 1891, avec le consentement et sous la protection de S. G. Mgr L.-N. Bégin, évêque de Chicoutimi, aujourd'hui cardinal-archevêque de Québec, quatre des Petites Sœurs vinrent se fixer à la Baie Saint-Paul. " Espérons, écrivait le vénéré Fondateur, que cette nouvelle Communauté religieuse, que nous confions à la garde et à la direction du Sacré-Cœur de Jésus, sous la protection de saint Joseph et de sainte Anne, patronne de l'Hospice, prospérera comme la première fondation de l'établissement, et que ce petit grain de sénevé deviendra un jour un arbre puissant, qui poussera des rameaux vigoureux. "

IV. Erection canonique

Le 18 février 1892, S. G. Mgr Bégin érigeait la petite famille en Congrégation diocésaine de Tertiaires Franciscaines régulières, autorisant l'ouverture d'un Noviciat et la formation d'une Maison-Mère, " qui pourra plus tard, continue Sa Grandeur, avec la bénédiction du Ciel, étendre au loin ses ramifications. Mon vœu le plus ardent est que cette Communauté conserve toujours soigneusement, comme le plus précieux trésor, l'esprit du Séraphique saint François d'Assise, qui est un esprit de pauvreté, d'obéissance, de mortification et d'humilité. "

Le 7 juin suivant, S. G. Mgr Labrecque, qui venait de succéder à Mgr Bégin sur le siège épiscopal de Chicoutimi, voulut bien, à la demande de M. Fafard, renouveler et confirmer l'érection régulière diocésaine de la jeune Communauté, lui donnant le nom de Petites Franciscaines de Marie et autorisant les Sœurs à émettre, sous ce nom, après les épreuves de droit, les trois vœux simples de religion. Ces premiers vœux furent prononcés avec un bonheur indigne, le 12 août 1892, dans l'église paroissiale de la Baie Saint-Paul, et 4 ans après, le 31 juillet 1896, les fondatrices, au nombre de 10, prononcèrent leurs vœux perpétuels.

En établissant leur Maison-Mère à la Baie Saint-Paul, les Petites Franciscaines avaient conservé, ainsi que nous l'avons déjà dit, leur première maison à Worcester, comme succursale. Après la mort de

Mgr O'Reilly, en mai 1892, elles eurent à soutenir leurs droits contre des oppositions puissantes. D'insupportables procédés furent employés pour obtenir de les faire partir de Worcester. Au milieu de ces épreuves qui n'étaient pas petites, les Sœurs implorèrent l'appui et la justice des autorités ecclésiastiques supérieures, se soutenant elles-mêmes et leurs orphelins par les seules ressources de quêtes à domicile, selon l'esprit du Pauvre d'Assise. Enfin, se servant de l'intervention dévouée et efficace de Mgr Labrecque, la divine Providence, qui avait toujours veillé sur l'Institut comme une bonne mère sur le berceau de son enfant, montra visiblement encore sa protection en donnant à la cause des Sœurs une solution favorable : le 7 décembre 1897, Sa Grandeur Mgr Beaven, évêque de Springfield, approuvait dans son diocèse la Communauté des Petites Franciscaines de Marie, changeant toutefois l'œuvre des orphelins pour celle des vieillards.

V. Progrès et développement

Grâce aux soins vigilants et paternels du R. M. Fafard, l'Institut progressa rapidement. Fervent tertiaire, il était persuadé que son œuvre serait d'autant plus solide que les membres seraient plus profondément pénétrés de l'esprit de pauvreté et d'humilité du Séraphique Père, et il mit tous ses soins à le leur inculquer. Il ne négligea donc rien pour ménager à ses filles les enseignements des Pères du Premier

Ordre, qui, eux, se prêtèrent à ses désirs avec une admirable charité.

Le côté matériel n'était pas non plus négligé. En 1897, M. Fafard, pour assurer le sort légal du jeune Institut, le fit constituer en corporation civile par une loi de la Législature provinciale. La petite plante grandissait, poussait des feuilles, lesquelles s'épalaient aux chauds rayons du soleil bienfaisant de la Providence divine. Mais l'heure approchait où le dévoué Père Fondateur manquerait à ses filles, si heureuses de se reposer de tout sur lui. Tant de travaux, d'activité, et on peut le dire, de peines, avaient usé prématurément les forces de cet apôtre, qui ne put même achever sa 59^e année. Après avoir généreusement dépensé toutes les énergies de son âme et les brillantes qualités de son esprit au bien de son œuvre comme de sa paroisse, M. Fafard décéda le 12 août 1899.

Le bon Dieu avait voulu compléter la sanctification de son fidèle ministre par une maladie de plusieurs mois, extrêmement douloureuse, soufferte avec une admirable résignation et une piété vraiment sacerdotale. Sa dernière bénédiction, ses dernières paroles sont pour ses filles franciscaines, qu'il laisse orphelines : " Restez bien unies dans la charité, l'humilité. . . Soyez bien fidèles à la Règle. " Aussi, les petites Sœurs gardent-elles pieusement, avec le souvenir des bontés de ce Père vénéré, celui de son amour pour les pauvres et les souffrants de la grande famille humaine, qu'il a tant aimés. Son nom est pour ainsi dire gravé sur les murs de son Hospice

Sainte-Anne, qu'il édifia au prix d'innombrables sacrifices. Son corps repose depuis 1908 dans le cimetière de la Communauté, mais ses enfants conservent pieusement son cœur.

Cette cruelle épreuve marque un nouveau moment d'angoisse dans l'existence du jeune Institut. Qu'allait-il devenir ? Maintenant que son fondateur lui faisait défaut, que lui manquait le local pour recevoir de nouvelles recrues ainsi que les fonds pour construire, le progrès de la jeune Communauté allait-il se trouver enrayé ? Cette fois encore, la divine Providence répondit à la confiance qu'on mettait en Elle : la Chapelle et le Couvent furent construits ; le Noviciat se peupla ; des missions s'ouvrirent ; un revenu plus considérable permit de faire face aux dépenses ; enfin, toujours à la veille de manquer de tout, on ne manqua jamais de rien.

VI. Protecteurs spirituels

En septembre 1902, S. G. Mgr de Chicoutimi voulait bien accorder à la Maison-Mère, qui jusqu'alors avait bénéficié des services des dévoués prêtres de la cure, le bienfait d'un aumônier résident. A ces aumôniers, comme au R. M. Dumas, successeur immédiat de M. Fafard à la Baie Saint-Paul, et à ses dévoués vicaires du temps, les Petites Franciscaines sont très redevables, de même qu'à plusieurs membres du clergé du diocèse, spécialement de Charlevoix, dont les sympathiques encouragements

n'ont pas peu aidé au développement de la jeune Communauté.

Au point de vue spirituel, l'Institut doit aussi beaucoup aux Révérends Pères Franciscains, qui, jusqu'à la mort du regretté Père Fondateur n'avaient pu que de loin en loin s'occuper des Petites Sœurs. A partir de 1900, grâce à la haute et toute paternelle intervention de Son Excellence Mgr Falconio, aujourd'hui Cardinal, alors Délégué Apostolique au Canada, et franciscain lui-même, les RR. Pères, qui venaient d'ouvrir une maison de leur Ordre à Québec, cultivèrent avec plus de soin, toujours avec le bienveillant acquiescement de Sa Grandeur Mgr Labrecque, cette première petite branche séraphique régulière canadienne.

Le cadre étroit où nous devons nous tenir ne nous permet pas de mentionner tous ceux qui, franciscains ou prêtres séculiers, tant du Canada que des Etats-Unis, ont bien voulu donner, et avec tant de dévouement sacerdotal, leur concours à cette fondation naissante. Rappelons seulement le nom de feu le R. Ed. Fafard, curé de Saint-Joseph de Lévis, qui, au décès de M. Ambroise Fafard adopta l'œuvre de son regretté frère comme la sienne propre, la soutint de ses deniers, comme de ses encouragements et de ses conseils ; et celui du R. P. Berchmans, O. F. M., dont l'inappréciable dévouement a donné au jeune Institut, entre autres travaux, ses Constitutions dans leur forme actuelle, son sceau et son blason. Par les soins du même dévoué Père, l'Institut a été affilié à l'Ordre Séraphique, le 7 octobre

1904 par diplôme du Révérendissime Père Denis Schuler, Ministre Général des Frères Mineurs, aujourd'hui archevêque de Nazianze.

VII. Constitution et Gouvernement

Sous la bénédiction de Dieu et vivant de la Croix, la petite Congrégation s'est développée. Elle se compose actuellement de 240 membres dont 198 professes, 17 novices et 25 postulantes.

L'Institut des Petites Franciscaines de Marie, selon les paroles du Souverain Pontife Léon X parlant des Instituts Franciscains, se joint aux chœurs de Vierges innombrables qui, dans la suite des temps, sont venues à la grande édification et au grand avantage de l'Église militante, se soumettre au joug du Troisième Ordre du Bienheureux François en faisant profession de suivre en commun la Règle de Pénitence appropriée à la vie régulière, et base obligée de toute Congrégation franciscaine, avec des Constitutions propres, approuvées par l'Autorité ecclésiastique.

L'esprit de l'Institut est un esprit de pauvreté, d'humilité, de simplicité, de charité et de travail. L'Institut a pour but secondaire le soulagement de toutes les misères humaines et l'enseignement solidement chrétien. Il est gouverné par une Supérieure Générale, aidée de quatre Assistantes, d'une Secrétaire et d'une Procuratrice, élues tous les six ans. Le postulat et le noviciat sont d'un an chacun. Les vœux sont simples, temporaires pendant une

période de quatre années, après quoi se font les vœux perpétuels. Il n'y a qu'une seule catégorie de Sœurs, toutes s'employant avec générosité et dévouement aux diverses charges que leur confie l'obéissance, sans autre différence que celle nécessitée par la santé et les connaissances indispensables. La journée comprend quatre heures de prières et d'Office ; le reste se passe dans le travail des œuvres.

Les conditions d'admission sont les qualités exigées par la véritable vie religieuse et le but spécial de l'Institut : esprit d'obéissance, caractère sociable, santé ordinaire et absence des empêchements canoniques. L'âge ordinaire est de 16 à 30 ans. La question pécuniaire n'est jamais un obstacle à une vraie vocation.

VIII. Maisons de l'Institut

BAIE SAINT-PAUL, P. Q.

Cet établissement comprend la Maison-Mère, le Noviciat, et l'Hospice Sainte-Anne. Le personnel actuel de cette maison est, pour la Maison-Mère, de 69 professes ; pour l'Hospice, de 225 patients.

WORCESTER

(*Diocèse de Springfield, Mass.*) Fondée en 1889, cette maison compte un personnel actuel de 170 vieillards et 36 Sœurs.

MARINETTE

(*Diocèse de Green Bay, Wisconsin.*) Fondée en 1901.
Ecole paroissiale : 300 élèves.

AUBURN

(*Diocèse de Portland, Me.*) Fondée en 1904. Pensionnat pour filles et école paroissiale: 600 élèves.

EAGLE LAKE

(*Même diocèse*) Fondée en 1906. Hôpital, une moyenne de 300 malades traités par année.

FORT KENT

(*Même diocèse*) Fondée en 1906. Pensionnat pour filles et garçons. 425 élèves.

MENOMINEE

(*Diocèse de Marquette, Michigan.*) Fondée en 1907.
Ecole paroissiale : 100 élèves.

MARQUETTE

(*Même diocèse*) Fondée en 1911. Ecole paroissiale: 225 élèves.

NORTH EDMONTON

(*Archidiocèse d'Edmonton, Alberta.*) Maison d'étude fondée en 1911. Les Sœurs dirigent depuis 1914 l'école séparée: 94 élèves.

MONTREAL

(*Archidiocèse de Montréal paroisse Saint-François Solano.*) Fondée en 1912. Ecole paroissiale: 201 élèves.

POINTE-AU-PIC

(*Diocèse de Chicoutimi.*) Fondée en 1913. Ecole paroissiale : 107 élèves.

SAINT-URBAIN

(*Même diocèse*) Fondée en 1914. Ecole paroissiale: 150 élèves.

D'après une statistique dressée en 1914, à l'occasion du 25^e anniversaire, depuis la fondation de l'Institut, les Sœurs avaient soigné, hospitalisé ou donné l'instruction à 21267 personnes et enfants des deux sexes, ainsi répartis : 1255 vieillards infirmes ; 1838 malades ; 352 idiots ou patients, 765 orphelins, 17057 élèves.

